

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

NOM DU PRODUIT : **TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin  
Produit : Aérosol - Contenant net : 250 – 400 ml.  
Ref. n° : I.322 - Autorisation n° 4601B Ministère Santé Publique belge

**1.2 Utilisation**

Type de produit : Insecticide.  
Usage : Domestique / Professionnel. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité***Producteur et distributeur responsable :***GROUP RIEM S.P.R.L.**

Adresse : Chaussée de Charleroi 226 - B-5140 LIGNY (SOMBREFFE)

Téléphone : +(32) (0)71 81 34 34

Fax : +(32) (0)71 81 80 84

[info@riem.be](mailto:info@riem.be)<http://www.riem.be>**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Centre Antipoisons :**

Bruxelles : Tél. : +(32) (0)70 245 245 (24h/24h)

<http://www.poissoncentre.be>**2. Identification des dangers****2.1 Classification du mélange**

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :	
<i>Classe (catégorie) de danger</i>	<i>Phrase(s) H</i>
Aérosol inflammable, Catégorie 1	H222, H229
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, Catégorie 3	H336
Sensibilisation cutanée	EUH208, EUH066
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	H411

Conformément aux directives 67/548/CE, 99/45/CE et leurs adaptations :	
<i>Danger</i>	<i>Phrase(s) R</i>
Extrêmement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement	R12, R38, R66, R67, R51/53

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

*Pictogramme(s)* :*Mention d'avertissement* : DANGER

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

**Identificateur de produit** : NAPhte LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE, EC 265-151-9

**Mention(s) de danger** : H222 / Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 / Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 / Provoque une irritation cutanée.  
 H336 / Peut provoquer somnolence et vertiges.  
 H411 / Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208 / Contient de la perméthrine et un mélange de parfums. Peut induire une réaction allergique.  
 EUH066 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseil(s) de prudence** : P102 / Tenir hors de portée des enfants.  
 P201 / Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P210 / Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 / Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 / Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 / Éviter de respirer les aérosols.  
 P262 / Eviter tout contact avec les yeux.  
 P271 / Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P410+412 / Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Recouvrir les aliments, les ustensiles de ménage et les aquariums, arrêter les pompes d'aquarium.

La lutte contre les insectes à l'intérieur des habitations doit être limitée à des applications locales.

**Conformément aux directives 67/548/CE, 99/45/CE et leurs adaptations :**

**Symbole(s)** :  Extrêmement inflammable  Irritant  Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) R** : R12 / Extrêmement inflammable.  
 R38 / Irritant pour la peau.  
 R66 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67 / L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) S** : S02 / Conserver hors de la portée des enfants.  
 S09 / Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
 S16 / Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 S21 / Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 S23 / Ne pas respirer les vapeurs d'aérosols.  
 S25 / Eviter le contact avec les yeux  
 S29 / Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
 S51 / Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
 S56 / Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recouvrir les aliments, ustensiles de ménage, aquariums, arrêter les pompes d'aquarium. Ne pas mettre les denrées alimentaires et leurs matières premières en contact avec les surfaces traitées à moins que celles-ci aient été soumises à un nettoyage efficace. Contient de la perméthrine et un mélange de parfum. Peut déclencher une réaction allergique. La lutte contre les insectes à l'intérieur des habitations doit être limitée à des applications locales. Pendant l'application jusqu'au séchage complet, éviter la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

présence de feu ouvert.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

## 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 3. Composition / informations sur les composants ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Produit considéré comme dangereux, contient des composants dangereux.

Dénomination de la substance	Numéro CAS / Numéro EINECS / Index CE	Symboles	Phrases R
------------------------------	---------------------------------------	----------	-----------

N.A. = NON APPLICABLE - N.E. = NON ETABLI

Esbiothrine	260359-57-7 / 209-542-4 / 006-025-00-3	Xn N	20/22-50/53
		GHS07-09	H302-332-410
Permethrine	52645-53-1 / 258-067-9 / 613-058-00-2	Xn N	20/22-43-50/53
		GHS07-09	H302-317-332-410
Pipéronyl de butoxyde	51-03-6 / 200-076-7 / -----	N	50/53
	Reach : 01-2119537431-46	GHS09	H410
Solvant hydrocarboné (aliphatique)	64742-49-0 / 265-151-9 / 649-328-00-1	F N Xn	11-38-51/53-65-67
	Reach : 01-2119475514-35	GHS02-07-08-09	H225-304-315-336-411
Isoparaffine	64741-65-7 / 918-167-1 / 649-275-00-4	Xn	53-65-66
	Reach : 01-2119472146-39 01-2119456810-40	GHS02-08	H226-304-413 EUH066
Parfum	Sans numéro CAS : préparation	Xi N	10-38 -43-51/53
		GHS02-07-09	H226-315-317-411
Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0	F+	12
	Reach : 01-2119474691-32	GHS02-04	H220
Propane	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5	F+	12
	Reach : 01-2119486944-21	GHS02-04	H220

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

NOM DU PRODUIT : **TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

**4. Premiers secours****Mode d'exposition dominant** : Inhalation des vapeurs.**4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.  
Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.  
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.  
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.  
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...  
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.  
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion**

Ne rien faire absorber par la bouche.  
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.  
Garder au repos. Ne pas faire vomir.  
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

**4.2 Principaux symptômes et effets**

- En cas d'inhalation** : Toux. Essoufflement. Maux de tête.
- En cas de contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rougeurs. Douleur.
- En cas d'ingestion** : Ingestion peu probable. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Extrêmement inflammable

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**5.1 Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

**Moyens d'extinction appropriés :**

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

## 5.2 Dangers particuliers

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

***Pour les non-secouristes :***

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas fumer.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

***Pour les secouristes :***

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 7. Manipulation et stockage ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

***Prévention des incendies :***

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

Ne pas fumer.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## ■■■■■■■■■■ 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle ■■■■■■■■■■

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition	Critères
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-

France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m <sup>3</sup> :	VLE-ppm :	VLE-mg/m <sup>3</sup> :	Notes :
106-97-8	800	1900	-	-	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

NAPhte LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE (CAS: 64742-49-0)

**Travailleurs :**

Contact avec la peau : DNEL : 773mg/kg/jour

Inhalation : DNEL : 2035 mg/m<sup>3</sup>

**Consommateurs :**

Contact avec la peau : DNEL : 699mg/kg/jour

Inhalation : DNEL : 608 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149. Classe : FFP1.
- Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.  
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Type de gants conseillés :  
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))  
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Protection du corps** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT :** **TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

- normales d'utilisation.  
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.  
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- Protection des yeux** : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide conformes à la norme NF EN166.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique : Liquide.  
Aérosol.  
Couleur : Clair(e).  
Odeur : Citron  
pH : N.A.  
Densité (gaz compris) : 0,650 (20°C)  
Hydrosolubilité : Insoluble

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

- Eviter :
- l'échauffement
  - la chaleur
  - l'exposition à la lumière
  - les étincelles

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire.  
Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire.  
Peut entraîner des lésions cutanées réversibles. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact.  
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.  
Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence ou le vertige.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

**11.1.1. Substances**

Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

**11.1.2. Mélange**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ **12. Informations écologiques** ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
 Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

**12.1.2. Mélange**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Voir rubrique 3 «Informations sur les composants ».

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

PERMETHRINE : LogK<sub>ow</sub> : 5,9      NAPHTE LEGER (PETROLE), HYDROTRAITE : 3 < LogK<sub>ow</sub> < 4

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ **13. Considérations relatives à l'élimination** ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Elimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.  
 LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux / nationaux en vigueur.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ **14. Informations relatives au transport** ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Etiquette(s) de danger : Extrêmement inflammable.   
 2.1

Transport terrestre □ ADR/RID : classe 2-5F - UN 1950  
 Transport par mer □ code IMO-IMDG : AEROSOLS UN 1950  
 Transport aérien □ ICAO/IATA : AEROSOLS UN 1950

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ **15. Informations réglementaires** ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

**15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2**

- Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
  - Directive 1999/45/CE et ses adaptations
  - Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
  - Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012





**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date d'édition : 10/03/15	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 27/09/13
---------------------------	---------------------	---------------------------------

**NOM DU PRODUIT : TI-TOX TOTAL avec Esbiothrin**

ref. : RI-03/RI-04

l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

**Fin du document**